

**Formulaire de déclaration et d'engagement du  
Vétérinaire Référent Anticancéreux (CMR)**

*Cette déclaration doit être faite au CROV préalablement à tout traitement anticancéreux. L'établissement de soins dans lequel sont utilisés les médicaments anticancéreux (CMR) **DOIT** être une clinique vétérinaire ou un centre hospitalier vétérinaire (Article R242-54 du Code de Déontologie).*

Je soussigné(e), Docteur Vétérinaire

dont le numéro d'Ordre est

, déclare exercer et **être le référent anticancéreux (CMR)** pour l'Établissement de Soins Vétérinaires suivant :

Je déclare être **responsable de la mise en place du système d'assurance qualité\*** concernant la manipulation des médicaments anticancéreux (CMR) dans cet établissement de soins vétérinaires, de la formation du personnel, et de la transmission des informations. Je suis clairement identifié sur l'organigramme et connu de tous les vétérinaires exerçant dans cet établissement de soins vétérinaires.

Fait à

, le

*(Signature et cachet du déclarant)*

*\* Les titulaires ou les associés doivent obligatoirement s'engager par écrit dans cette démarche qualité, mais il est conseillé d'en informer aussi les vétérinaires exerçant à titre salarié ou collaborateur libéral.*